

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **72 (1936)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rolle : Monnard-Margot, épicerie, 5 %, autres articles, 10 %.

Vevey : Soveco, charbons, avenue de la Gare 9, 10 %. Soiries Berthe, rue du Simplon 16, 10 %.

Yverdon : Gonthier, librairie, place Pestalozzi, 5 %, sur papeterie, 10 %.

Maisons à radier de la liste : *Lausanne* : Chamay, articles de voyage, Petit-Chêne. La Mure, charbons, avenue d'Echallens, 52.

Montreux : Theurillat, papeterie, avenue des Alpes.

Payerne : Favre et Cie, fers, quincaillerie.

Toutes ces corrections ont déjà été publiées, au fur et à mesure, dans le *Bulletin* ; nous croyons utile de les y faire paraître à nouveau toutes, pour les membres qui viennent d'entrer dans la Société et de recevoir la liste imprimée.

Nul doute que de nombreux collègues continuent à faire leurs achats auprès des commerçants qui leur accordent un escompte intéressant, correspondant du reste à un paiement au comptant. L. Cz.

POCHETTES POUR LE CONGRÈS

Une collègue retraitée nous demande où elle peut s'en procurer. Voilà un joli geste ; si seulement nos honoraires avaient tous cette excellente idée ! Le Comité central aurait un gros souci de moins si le stock s'épuisait rapidement.

Les amateurs de ce beau et bon papier à lettres — travail jurassien de 1^{re} qualité — n'ont qu'à s'adresser au président de leur section ou à M. Fague, Montagibert 4, Lausanne. L. Cz.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Echos de certaine presse.

«...Si l'assemblée a été quelque peu houleuse à un moment donné, ce fut lorsque s'affrontèrent les points de vue politiques, de gauche et de droite, au sujet de certains articles parus dans le journal de la S. P. R. Mais la concorde fut instantanément rétablie lorsqu'un des membres, avec beaucoup d'amour, fit appel à l'esprit de tolérance et de support, à la largeur de vue de ses collègues. Ah ! le brave homme, voilà ceux dont nous avons besoin sur le plan fédéral, cantonal et communal, pour créer cet esprit de collaboration constructif qui ramènera un sang généreux dans toutes les veines de notre vie nationale... »

Essor, N° du 8 février 1936.

A rapprocher de la prose fielleuse, pour ne pas dire plus, de l'*Ere nouvelle*, alias *Front national*... C'est leur faire de la réclame que d'en parler, mais il faut cependant voir en face en quoi dégénère une interpellation, une discussion de ce genre quand elle est exploitée par un parti extrémiste. A bon entendeur... L. C.

ÇA ET LA

Pour nos écoliers... — La Chorale des cheminots de Lausanne a donné, le 2 février, un concert à Begnins. La totalité de la recette a été attribuée à la Bibliothèque scolaire de cette commune. Ce geste de solidarité a été vivement apprécié par toute la population.

La troisième classe primaire de Bex, grâce à l'initiative du maître et aux facilités accordées par les P. T. T., est dotée d'un appareil de télédiffusion et d'un appareil téléphonique permettant aux élèves de se familiariser avec le système automatique. Deux innovations joignant l'utile à l'agréable.

La population de Rougemont a doté de 120 prix (un à chaque participant) le concours de ski scolaire de janvier dernier.

MUSÉE SCOLAIRE ET DIAPOSITIFS

Lors de l'assemblée des délégués, le vœu a été émis que l'*Educateur* lance un appel aux collègues qui auraient fabriqué des diapositifs, afin qu'ils veuillent bien soumettre les plus intéressants de leur collection au Musée scolaire qui en ferait éventuellement l'achat. Cela permettrait un rajeunissement à moins de frais sans doute que ce n'est le cas actuellement. Alex. CH.

MANUELS SCOLAIRES

Sur l'ordre du Département de l'Instruction publique (*Bulletin* d'octobre 1935), tous les manuels doivent être retirés :

- a) aux élèves changeant de degré ;
- b) aux élèves terminant leur scolarité...

Seul le « Chante Jeunesse » peut être laissé aux sortants, parce qu'ayant été utilisé pendant six ans.

Ces retraits de manuels visent à une diminution de dépenses et cela se comprend par le temps qui court. Mais est-ce là une économie bien comprise et qu'arrive-t-il dans la pratique ?

Les livres de lecture du degré inférieur, de français et de calcul chez les plus grands, sont utilisés tous les jours, et, après deux ou trois ans, la plupart sont hors d'usage ; même les plus soignés s'effritent, perdent des pages. A qui les distribuer dans une nouvelle classe ? On pense tout de suite aux élèves B, aux moins doués, aux moins appliqués ; mais est-ce là le moyen de les encourager ?

Au degré supérieur, enfants plus grands ; beaucoup soignent leur matériel et désirent emporter en s'en allant les livres qui se rapportent à leur branche préférée. Que dirai-je, ce printemps, à des jeunes filles de quinze ans qui tiennent à leur « Géographie générale », à leur « Livre de lecture », à leur « Chez nous » ? Les prix scolaires ayant été supprimés presque partout pour raisons pédagogiques ou financières, il serait tout indiqué de faire ce petit cadeau à l'élève qui le désire. Le règlement ne le permet pas, mais il pourrait, nous n'en doutons pas, redevenir plus élastique, pour la bonne cause de l'instruction post-scolaire et de l'éducation de la future ménagère.

Un autre point à considérer dans cette question de vieux manuels, c'est le côté « hygiène ». Combien de doigts malpropres les ont feuilletés ! Quelles choses sales ils deviennent à la longue !

Mais, puisqu'on ne peut pas les passer à la lessive, qu'on ne *doit* pas les brûler, au moins faudrait-il prévoir une désinfection sérieuse, et nous nous étonnons que les autorités n'y aient pas songé. A voir les précautions que l'on prend concernant la santé du corps enseignant primaire, — examen médical, admission à l'Ecole normale — il semble que le médecin-chef se doive de réfléchir à ce problème des vieux livres pour la santé de nos enfants. L. Cz.

NÉCROLOGIE

† Jeanne Verdan. — Le mercredi 12 février, à l'église de St-Paul, une assistance émue rendait un suprême hommage à Mlle Jeanne Verdan, emportée après dix semaines de cruelles souffrances vaillamment supportées. Un chœur, des allocutions de M. Bridel, directeur des écoles, et de M. Rossat, président de la section de Lausanne, encadrèrent dignement les paroles de paix et de consolation de M. le pasteur Wanner.

Jeanne Verdan avait débuté dans l'enseignement à Lucens, en 1902, et, en 1906 déjà, elle fut appelée comme institutrice à Lausanne. C'est là surtout que se révéla cette belle et forte personnalité, pédagogue de grande classe, pleine d'entrain, de bonne humeur, de vie, de gaieté et d'enthousiasme juvéniles. Bien vite les grandes qualités de cœur et d'esprit de notre collègue furent appréciées et reconnues par les autorités scolaires et, dès 1926, Mlle Verdan fut appelée à prendre la direction d'une classe primaire supérieure à St-Roch. C'est là que, dès lors, et jusqu'en octobre dernier, elle se donna tout entière à sa tâche d'éducatrice, de guide et d'entraîneuse. Sa classe était devenue en quelque sorte la pépinière des futures élèves de l'Ecole normale. Elle préparait ses jeunes filles avec un soin jaloux, une conscience professionnelle totale, sacrifiant même ses heures et son temps après la classe à cette tâche délicate. Et ce trait nous donne le secret de Jeanne Verdan éducatrice : le don de soi total à ses élèves, ce don du cœur qui seul entraîne les cœurs et les esprits des jeunes, et suscite les miracles. L'attachement touchant de ses « anciennes » et leur correspondance fidèle et volumineuse prouvent combien Mlle Verdan savait prendre et garder le cœur de ses élèves. Sur le désir de la famille, un don de 20 fr. in memoriam, est effectué à Echichens par la S. P. V. Que notre collègue, Mlle Emma Verdan, et sa famille, trouvent ici encore l'expression de notre profonde sympathie.

G. L. R.

* * *

On a rendu, il y a quelques semaines, à Ballaigues, les derniers honneurs à la doyenne du Corps enseignant vaudois, *M^{me} A. Gaugaz-Laffely*, âgée de 91 ans. Elle avait pris sa retraite en 1895.

M^{me} Vionnet-Panchaud, à Lussy, est décédée aussi en janvier, à 85 ans.

Enfin, de Lausanne, nous arrive encore la nouvelle du départ de *M^{lle} Elisa Jaccard*, institutrice retraitée.

A celles qui furent des nôtres et qui honorèrent l'école vaudoise, notre souvenir ému et reconnaissant.

L. Cz.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES MAÎTRESSES DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

L'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille se réunissait en assemblée annuelle le 9 novembre 1935, à l'Aula de l'Ecole Normale, sous la présidence de Mlle *Rambert*, de Tavel s/Clarens.

Notre présidente souhaite la bienvenue au nombreux auditoire. L'on se met vite et sérieusement en besogne. L'ordre du jour est copieux et le temps restreint. Nous enregistrons 33 nouvelles adhésions, ce qui porte l'effectif de nos membres à 112. Lecture est donnée du procès-verbal. La présidente lit son rapport annuel sur l'activité du Comité, puis donne connaissance d'une lettre de M. *Jaccard*, chef de service, datée du 7 février 1935, qui répondait à nos suggestions concernant l'enseignement de l'économie domestique. On fixe au dernier samedi de mai la date des prochaines séances annuelles.

Mlle *Friderici*, caissière, présente son compte de caisse dont les vérificateurs lui donnent décharge. Mlles *Vuichoud*, de Montreux, et *Steiner*, de Nyon, sont désignées comme vérificateurs pour le prochain exercice.

Propositions individuelles : 1. Mlle *Rambert* demande la simplification des feuilles de réquisition. 2. Mlle *Isch* relève qu'à Vevey il a été fait appel à une personne non brevetée pour remplacer une maîtresse de travaux à l'aiguille et en demande la raison. Mme *Michod*, inspectrice, fait remarquer que le cas

n'est pas isolé dans le canton. La chose est pourtant à relever, dit la présidente, vu la situation précaire du personnel enseignant de *Montreux*.

La partie administrative terminée, la présidente salue la présence de Mme et M. *Chevallaz* et de Mlle *Jaton*, présidente de l'association des maîtresses ménagères.

A 10 h. exactes, la parole est à Mlle *Desponds*, son exposé sur l'enseignement de la couture en première année du degré inférieur fut court, précis, captivant, et sa leçon avec ses petites élèves une révélation pour plusieurs. Mlle *Desponds* avait choisi deux groupes d'élèves, l'un non préparé, l'autre initié déjà aux premiers éléments.

A l'issue de cette séance, plusieurs collègues reconnaissent franchement les lacunes de leur enseignement sur ce point : bonne tenue de l'aiguille et emploi du dé. Elles expriment toutefois le regret de n'avoir pas eu en son temps « des leçons-types » de ce genre. Quelques élèves de l'Ecole normale assistent à cet intéressant exposé et nous sommes heureuses de penser qu'elles pourront, dès le début de leur enseignement, mettre à profit de si précieux conseils. En conclusion, Mlle *Desponds* exprime les vœux suivants :

1. Que la technique du maniement de l'aiguille et du dé soit enseignée d'une manière approfondie dès la première année du degré inférieur.

2. Qu'un contrôle de cette technique soit fait chaque année lors des examens annuels de couture.

Viennent ensuite des démonstrations de reprises et pièces à 4 angles à la machine. Là encore, ce fut un succès ; d'ingrats, les raccommodages deviennent presque un plaisir. De l'admiration est témoignée à notre collègue de Moudon qui présente des travaux d'élèves intéressants et fort bien exécutés.

A 12 ½ h., un repas en commun réunit une cinquantaine de collègues et d'invités. M. *Chevallaz*, par quelques paroles bienveillantes, nous encourage à persévérer dans le but que nous poursuivons.

L'après-midi est consacré à l'enseignement du tricot, travail présenté par Mlle *Mégroz*, de *Vallorbe*. L'assistance est nombreuse, impatiente. Comment en serait-il autrement ? Le prodigieux matériel intuitif et la collection d'objets si variés dont notre collègue avait orné, le matin déjà, les parois de l'Aula, nous laissaient prévoir la plus intéressante des causeries. Attente point déçue : nous fûmes, deux heures durant, sous le charme d'un exposé complet, tant au point de vue pédagogique que littéraire. Peu s'en est fallu que tant de poésie nous fit oublier l'essentiel : le tricot lui-même. Le temps passe. Mlle *Mégroz* constate que nous sommes dans l'impossibilité de discuter les conclusions de son travail. D'accord avec l'assemblée, le Comité décide que ces conclusions feront l'objet de l'ordre du jour de la séance annuelle de mai 1936.

Apportons toutes en mai prochain nos opinions, nos suggestions, voire même de la controverse et du travail. Merci déjà à toutes celles qui contribueront par leur collaboration à la réussite de notre prochaine séance. M. W.

GENÈVE

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Le Comité de l'Association antialcoolique du corps enseignant genevois prie les collègues qui ont introduit le « Livre d'or » (mouvement des écoliers

abstinents) dans leur classe de bien vouloir accompagner leurs élèves à la Fête du « Livre d'or » qui aura lieu le *jeudi 27 février* à 15 heures, à l'Aula de l'Ecole des Arts et Métiers, 22, rue de la Prairie.

Au programme il est prévu un film éducatif : « Le Taxi 22 » et un film récréatif « Monsieur Vieux-Bois », d'après le récit de R. Tœpffer ; fin de la fête à 17 h. 15.

Invitation cordiale à tous les ayants droit, soit aux élèves qui se sont abstenus de boissons alcooliques du 15 septembre 1935 au 15 février 1936.

U. I. P. G. — MESSIEURS

COMITÉ POUR 1936.

Dans sa dernière séance, le Comité de notre section a réparti les charges de la manière suivante :

Président : Ch. Duchemin-Cartigny. Tél. 88.413.

1^{er} vice-président : Ad. Lagier.

2^e vice-président : Ls Servettaz.

Trésorier : Ls Richard, chemin de Roches 7. Tél. N° 52.853.

Secrétaire du Comité : R. Maison.

Secrétaire des assemblées : Ph. Genequand.

Membres adjoints : P. Passello, C. Willemin, A. Gaud, R. Ehrat, R. Uldry.

Correspondant au Bulletin : Pas de changement !

A. L.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Le Comité de la Section des Messieurs de l'U. I. P. G. prend l'initiative de convoquer *une assemblée plénière* pour le **mercredi 26 février prochain**, en vue d'examiner la situation actuelle de la C. I. A. et d'envisager les mesures à prendre.

Une convocation personnelle adressée à nos membres (Dames et Messieurs) indiquera le local et l'heure de la réunion.

Etant donné l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur une forte participation des collègues.

Pour le Comité : A. L.

U. I. P. G. — DAMES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Genève, le 29 janvier 1936.

Mesdames, Mesdemoiselles, chères collègues,

Ce rapport est un rapport de crise ; comme elle, il s'étire morne et gris. Jugez-en plutôt.

Notre section ne compte plus que 263 membres actifs. Mmes Abel, Lancoud, Marti et Nicolas ayant pris leur retraite ont démissionné. Nous souhaitons à ces collègues une longue et heureuse retraite.

Mme Passello, transférée dans l'enseignement infantin, a démissionné de l'U. I. P. G. (dames).

A Mme Passello, qui fut présidente de la section et qui n'a cessé de témoigner un grand intérêt à l'Union, à cette collègue active et de bon conseil nous présentons nos meilleurs vœux de réussite dans sa nouvelle carrière, nous l'assurons des sincères regrets que nous laisse son départ.

Je vous propose, Mesdames, de nommer ces cinq collègues membres honoraires de la section.

Ont encore démissionné de notre Association pour différentes raisons ou sans raison : Mmes Battiaz, Jaquemoud, Steinmann, Fontanel Marie-Louise et Dejean.

Nous avons accueilli avec plaisir un membre nouveau : Mme Menkes-Bioley.

Mlle Girolodi se retire du Comité, nous regrettons cette collègue toujours aimable, spirituelle et pleine de bon sens.

Le Comité a tenu 12 séances et la section a été convoquée cinq fois.

La Fédération qui s'est retirée en mars 1935 de l'Union des syndicats a tenu peu de séances. Un peu d'activité s'est manifestée au mois de décembre provoquée par la discussion du budget et l'éventualité d'avoir à combattre une nouvelle baisse ; 1935 fut une année de soucis, d'attente et d'anxiété.

Plusieurs projets menaçant la sécurité d'un grand nombre d'entre nous ont obligé le comité à rester constamment sur le qui-vive. L'initiative contre le cumul, lancée par la Ligue des citoyens genevois, n'a pas encore été discutée.

Contre le projet de mise à la retraite prématurée dont on a parlé en son temps, le Comité a rédigé immédiatement un mémoire contenant les objections qui s'opposent à cette mesure. Ce mémoire approuvé par la section fut envoyé aux intéressés.

L'année s'est écoulée sans que se précisent les menaces qui, malheureusement, subsistent.

Si 1935 fut assombri par l'application de la baisse votée en décembre 1934 avec la célérité que vous savez, 1936 apparaît plus sombre encore de toutes les attaques et de tous les marchandages que nous ressentons.

Mesdames, j'ai dû écrire au président de la S. P. R., M. Rochat, que l'U. I. P. G., section des dames, section autonome, ne présenterait pas de travail au Congrès de 1936.

Il m'en a coûté d'écrire cette lettre, je vous l'assure, car le sujet mis à l'étude est d'une brûlante actualité et d'un intérêt incontestable. Le Comité, chargé de multiples tâches, ne pouvait s'occuper de cette question, mais il regrette vivement qu'aucune collègue n'ait été intéressée par ce travail. Puisque nous parlons de la S. P. R. rappelons le décès subit de son regretté président, M. Baillod, homme affable dont nous garderons le souvenir le meilleur.

Cette année est triste entre toutes, car il n'y a eu dans notre section aucune *activité pédagogique*. Toute notre énergie s'est employée à envisager quelles seraient les mesures à prendre pour sauvegarder notre situation.

Cependant, haut les cœurs, gardons dans ces jours sombres la claire vision de notre devoir, accomplissons joyeusement notre tâche, cela nous aidera à traverser cette période d'insécurité.

Je veux avant de mettre le point final remercier les déléguées aux différentes associations qui remplissent leur mandat avec beaucoup de distinction.

Un grand merci à tous les membres du Comité.

Merci encore et toujours à toutes les collègues dévouées qui font passer les avis de l'U. I. P. G. dans leur bâtiment.

Je remercie également le Département qui, très aimablement, nous accorde l'hospitalité de ses salles pour nos séances.

A. MIFFON,
présidente.

RAPPORT FINANCIER POUR 1935

Recettes.

252 cotisations	Fr. 3272.85
105 amendes	» 105.—
Retour assurance « Zurich » pour 1934	» 21.80
Intérêts en banque	» 53.30
» du compte de chèques	» 5.55
» de deux parts de la « Saffa »	» 6.—
Total	Fr. 3464.50

Dépenses.

Abonnements au <i>Bulletin</i> S. P. R. et <i>Educateur</i>	Fr. 1841.—
Cotisations à la S. P. R.	» 526.—
Assurance « Zurich » pour 1935	» 253.20
Cotisations à la Fédération des fonctionnaires	» 53.—
Cotisations à diverses sociétés	» 215.40
Participation aux frais d'élection des prud'femmes et juge assesseur	» 102.40
Délégation au Locle et à Wädenswil	» 85.25
Cadeaux à deux de nos collègues	» 44.75
Administration, téléphone, divers	» 456.91
Total	Fr. 3577.91

Total des recettes Fr. 3464.50

» » dépenses » 3577.91

Déficit pour 1935 Fr. 113.41

Notre avoir au 15 janvier 1935 Fr. 2154.81

Déficit » 113.41

Notre avoir au 22 janvier 1936 Fr. 2041.40

réparti comme suit :

En caisse Fr. 33.33

Au compte de chèques » 306.87

A la Caisse d'Epargne » 1501.20

Deux parts de la « Saffa » » 200.—

Total Fr. 2041.40

Genève, le 22 janvier 1936.

J. MEYER.

Vérifié et reconnu exact, le 27 janvier 1936.

Jeanne MORET.

Léonie FOEX.

Vous désirez peut-être savoir, Mesdames, d'où provient le déficit enregistré pour l'année 1935 ? Voici. Vous savez que notre cotisation de 13 fr. se répartit comme suit :

7 fr. pour l'abonnement au *Bulletin-Educateur* ;

2 fr. de cotisation à la S. P. R. ;

4 fr. pour notre caisse.

Si, comme cela se présente cette année, quelques collègues sont en retard dans le paiement de leur cotisation, notre caisse est obligée de payer pour elles leur abonnement au *Bulletin* et leur cotisation à la S. P. R. et doit, naturellement, en prendre le montant sur la somme qui lui est exclusivement réservée.

Nous pouvons donc admettre que le déficit pour 1935 se définit ainsi : un prêt, une avance faite à quelques collègues qui vont certainement s'empresse... de rendre ce qu'elles ont emprunté sans le vouloir, en d'autres termes qui vont s'empresse de combler le déficit.

COMPTES DE L'« OUVROIR »

1935.

Solde de 1934	Fr. 350.75
Versements des collègues	» 551.80
Intérêts	» 0.60
	Fr. 903.15
Envoyé à l'« Ouvroir »	Fr. 800.—
Frais de chèques	» 4.10
Solde à nouveau	» 99.05
	Fr. 903.15

Sur 19 bâtiments scolaires, 5 seulement sont restés fidèles à l'œuvre de l'« Ouvroir ».

La somme versée à l'« Ouvroir » qui, en 1931 et 1932, atteignait 2000 fr., n'a été cette année que de 800 fr. (300 fr. étaient le solde de 1934). De chaleureux remerciements parviennent en réponse à chacun de nos versements.

E. UNGER-SCHNEPFF.

29 janvier 1936.

NEUCHÂTEL

AUTOUR DE LA HAUTE-PAIE ¹

En examinant la proposition de M. le député Joly, j'ai eu l'occasion de faire ressortir ce que nous coûtera le nouveau régime de haute-paie en 20 annuités prévu par le programme financier du 11 décembre 1935. Le Comité central est intervenu à ce sujet auprès de la Commission financière à laquelle il a adressé, en date du 16 janvier écoulé, la lettre que voici :

« Permettez-nous d'attirer votre attention sur le mode de versement de la haute-paie prévu dans le projet de loi. Dans une lettre adressée au Conseil d'Etat par la Société pédagogique, en date du 12 décembre, nous faisons remarquer ce qui suit :

» La répartition, sur une période de 20 ans, du montant de la haute-paie est également excessive et inadmissible ; elle ne permettrait d'atteindre le traitement maximum que dans la 22^e année de services, soit pratiquement, vers 45 ou 47 ans, puisque rares sont aujourd'hui les titulaires nommés définitivement avant 23 ou 25 ans. Ne servir le traitement maximum que si tardivement, bien des années après l'époque où les charges familiales sont d'ordinaire

¹ *Bulletin* N° 5.

les plus fortes, 8 à 10 années seulement avant l'âge où la retraite est accessible, c'est diminuer considérablement l'efficacité de la haute-paie ; les 16 annuités fixées aujourd'hui pour son acquisition sont un maximum qui ne devrait pas être dépassé.

» En ce qui concerne la haute-paie du corps enseignant primaire, la loi du 9 février 1935 prévoit, pour les instituteurs, 16 annuités de 135 fr. et pour les institutrices, 16 annuités de 60 fr., à partir du 7^e semestre, le montant maximum étant limité à 2160 fr. par an pour les instituteurs et à 960 fr. pour les institutrices.

» Le projet du Conseil d'Etat du 11 décembre 1935 fixe le régime de la haute-paie comme suit : pour les instituteurs, 20 annuités de 108 fr., et pour les institutrices, 20 annuités de 48 fr., à partir du 5^e semestre ; maxima de 2160 fr. et de 960 fr. acquis dès la 22^e année de services.

» Nous constatons que les nouvelles propositions du Conseil d'Etat, comparées aux dispositions de la loi de 1935, se traduisent, si on totalise les annuités de haute-paie jusque et y compris la 22^e année, par une moins-value de 2160 fr. pour les instituteurs et de 960 fr. pour les institutrices.

» Nous pensons que pour les fonctionnaires, les professeurs, les gendarmes et les cantonniers, les effets de l'application des nouvelles dispositions prévues seront sensiblement les mêmes.

» En nous basant sur les constatations ci-dessus et les observations contenues dans notre lettre au Conseil d'Etat, du 12 décembre dernier, nous venons vous prier de ne pas modifier les modalités établies par la loi du 9 février 1935, quant à la haute-paie du corps enseignant primaire. Nous estimons que les réductions de traitements que comportera l'adoption de la nouvelle échelle sont assez élevées pour qu'on n'y ajoute pas cette nouvelle aggravation.

» Nous tenons à vous rappeler encore que la loi du 9 février 1935 fixe pour les institutrices une haute-paie qui est de 20 % inférieure à celle précédemment en vigueur ; c'est une raison pour ne pas l'amoindrir encore puisque celle des instituteurs a été baissée dans une proportion plus faible. »

Le Bureau central a appuyé cette requête de démarches auprès de certains membres de la Commission. Malheureusement nos efforts n'ont eu aucun succès. Chacun aura appris par les communiqués de la presse qu'aucun adoucissement n'a été apporté aux projets du Conseil d'Etat concernant les fonctionnaires. Une proposition de porter le taux de réduction supplémentaire de 10 % à 5 % a fait 7 voix contre 7, et le président, M. Henri Berthoud, a départagé en faveur du projet du gouvernement. Il ne nous reste qu'à en appeler encore une fois au Grand Conseil qui n'a aucune raison de nous traiter plus durement que le personnel fédéral.

J.-Ed. M.

UNE LETTRE AU CONSEIL D'ÉTAT

En date du 30 décembre 1935, le Conseil d'Etat a pris un arrêté stipulant qu'à partir du 1^{er} janvier 1936 les réductions de traitements prévues dans la loi actuellement soumise au Grand Conseil seraient appliquées « à titre provisoire et sous réserve des décisions du Grand Conseil et de la promulgation de celles-ci. »

Dès qu'ils eurent connaissance de cet arrêté, les membres du Bureau de la S. P. N. ont aussitôt pris contact avec les représentants du cartel des fonc-

tionnaires. Une intervention auprès du Conseil d'Etat fut décidée. Elle a donné lieu à l'envoi, en date du 9 janvier, d'une lettre dont voici l'essentiel : « La loi du 9 février 1935, soumettant les traitements des titulaires de fonctions publiques à une réduction temporaire pendant les années 1935, 1936 et 1937, et établissant de nouvelles échelles de traitements, est encore en vigueur. Elle n'a pas été modifiée ni abrogée par l'autorité législative. Aussi avons-nous été surpris de la teneur de l'arrêté précité qui, malgré son caractère provisoire, constitue une dérogation à la loi du 9 février 1935.

» L'an dernier, la situation étant sensiblement la même que celle où nous sommes présentement, le Conseil d'Etat avait bien voulu consulter les fonctionnaires sur l'application, dès le mois de janvier, des nouvelles réductions alors pendantes devant le Grand Conseil. Cette année, il n'en a pas été de même. Nous le regrettons d'autant plus que les réductions envisagées auront des conséquences infiniment plus graves pour nous.

» Nous aurions eu une nouvelle occasion de vous dire que si nous comprenons la nécessité où se trouvent les fonctionnaires de faire encore un sacrifice pour venir en aide aux finances de l'Etat, nous ne pouvons nous rallier à vos propositions qui, permettez-nous de le rappeler, nous paraissent disproportionnées avec les sacrifices demandés à l'ensemble des contribuables.

» C'est pourquoi nous vous prions de réserver les droits actuels des fonctionnaires à leurs traitements jusqu'au jour où la décision du Grand Conseil deviendra exécutoire. »

* * *

A la suite de la lettre ci-dessus, le Conseil d'Etat décidait d'accorder audience à nos représentants. L'entrevue eut lieu le 20 janvier. Le gouvernement était représenté par MM. Edgar Renaud et Antoine Borel. Toutes les associations avaient envoyé des délégués. Le Bureau de la S. P. N. avait désigné MM. H.-L. Gédet et Georges Strøele.

Au cours de cette réunion, qui a duré près de trois heures, nos délégués ont exposé à nouveau et avec beaucoup d'insistance, tous leurs griefs à l'endroit des projets de réduction. Ils ont répété une fois de plus que nous ne pouvions consentir des sacrifices plus élevés que ceux représentés par l'application d'une nouvelle échelle, ce qui dépasse déjà ce qu'on a exigé des fonctionnaires fédéraux. Ils se sont élevés derechef contre l'exorbitante réduction supplémentaire de 10 % et en se basant sur l'espoir que le Grand Conseil n'accepterait pas cette dernière taille, ils ont prié les représentants du gouvernement de ne pas faire application pour le moment de la diminution temporaire de 10 %. Après examen de cette requête, le Conseil d'Etat a répondu par une fin de non-recevoir. En attendant que l'autorité législative ait décidé de notre sort, il ne nous reste qu'à vider la coupe entière du sacrifice, quittes à recevoir une ristourne en cas d'allègement de nos charges.

Dans la même séance, M. le conseiller d'Etat Edgar Renaud a pris à partie le correspondant neuchâtelois au *Bulletin corporatif*. Il a jugé son attitude dans la campagne actuelle sur un ton et en des termes dépourvus de tendresse. Au Grand Conseil déjà, dans la séance du 28 décembre, M. Renaud avait laissé percer son mécontentement au sujet de certaines appréciations parues dans mon article du 14 décembre 1935 (*Bull.* N° 46). Je lui faisais le reproche d'avoir fait devant le Grand Conseil, en novembre, un étalage trop bruyant des

privilèges de notre corporation ; ce reproche n'a pas été du goût de notre ministre du trésor, et en décembre, dans la séance précitée, il renouvelait ses déclarations quant aux privilèges des fonctionnaires. C'était son droit et je comprends très bien tout l'effet de telles déclarations ; seulement il aurait été juste, tout en nous faisant passer pour une oligarchie de privilégiés, de rappeler tout ce que nous avons fait pour le redressement des finances publiques. Ce côté de la question a été laissé dans l'ombre, et c'est ce que je ne puis admettre.

M. le directeur des finances ferait bien de réserver ses remontrances pour ses contribuables qui en auraient besoin à jet continu, ainsi que leurs avocats, nombreux au Grand Conseil. Ah ! ceux-là, ce ne sont pas des moutons comme nous, poussant quelques plaintes quand la tonte les blesse ; ils sont sans cesse agités par le démon du referendum. Cette incurable démence nous a déjà coûté cher, comme je l'ai démontré récemment, et elle risque d'entraver encore l'œuvre d'assainissement financier que M. Edgar Renaud a élaborée avec la conscience du devoir que chacun se plaît à lui reconnaître, ce qui ne m'empêche pas de faire des réserves sur le moyen tactique employé à notre égard.

J.-Ed. M.

POIGNÉE DE NOUVELLES

Depuis la dernière session du Grand Conseil, le Comité central a été constamment sur les dents. Le 9 janvier, avec le cartel des fonctionnaires, requête au sujet de l'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'application provisoire des réductions de traitements. Le 16 janvier, lettre à la Commission financière et démarches concernant la haute-paie. Le 20 janvier, entrevue avec le Conseil d'Etat qui s'est montré irréductible. Les sections des Montagnes auraient désiré une nouvelle audience ; le Bureau central la juge inutile. Le 18 janvier réunion plénière du Comité central. Le 14 février, réunion des représentants du cartel qui décident de provoquer un échange de vues avec les députés des districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Ruz ainsi qu'avec le groupement du commerce local. L'assemblée aura lieu probablement le mardi 25 février ; cette date n'est pas définitive.

Les deux sections des Montagnes n'ont pas chômé non plus ; nombreuses séances et démarches. Notons en particulier la création d'un comité de presse et l'assemblée qui a eu lieu au Buffet de la gare de La Chaux-de-Fonds, le 13 février, et à laquelle ont pris part des députés au Grand Conseil appartenant à tous les groupes ainsi que les représentants des fonctionnaires et employés cantonaux et communaux ; au total une cinquantaine de participants, sous la présidence de M. Philippe Bourquin, instituteur. Nos mandataires ont déclaré qu'ils sont prêts à faire leur part pour l'assainissement des finances cantonales et communales ; mais ils estiment qu'on est allé trop loin et ils ont demandé aux députés de ne pas dépasser les limites fixées par les autorités fédérales. Les députés Camille Brandt, Dr Bourquin, Julien Girard, Jean Hoffmann, notamment, ont pris la parole. Des groupements d'ordre économique sont disposés à appuyer nos revendications.

Félicitations à nos collègues de la Montagne pour leur heureuse initiative. Comme je l'ai dit plus haut, l'exemple sera suivi dans le Bas. On ne s'étonnera pas que le mécontentement soit à son comble chez nos gens de la Montagne qui doivent supporter les plus grosses pertes.

Les actions du Comité central sont en baisse à la bourse de la Montagne. On l'accuse, bien à tort à mon avis, du péché d'inertie. Chez les dames, il y a crise de confiance ; elles demandent une double représentation dans notre administration centrale pour mieux défendre leurs intérêts. Dans la séance de la section de Neuchâtel qui a eu lieu le 15 février, on s'est fort agité autour de cette question. Le représentant de cette section déposera prochainement son mandat. Belle occasion de calmer l'effervescence en introduisant, sans bousculade, un élément féminin dans notre aréopage qui est loin d'être débile et sommeillant.

C'est, je crois, sur les bancs de l'école primaire que j'ai ouï dire qu'il ne faut pas jouer avec l'amour ; mais on m'a laissé ignorer qu'il est plus dangereux encore de plaisanter une suffragette, et surtout dans un journal qui se pique d'éducation. Je l'ai appris, hier, en notre séance de Neuchâtel. Heureusement que, par compensation, on ne m'a pas demandé d'adopter dorénavant le langage austère d'un vieux clergyman prêchant dans le désert. J'aurais démissionné incontinent.

Dans la même séance, la section a nommé un nouveau président en la personne de M. Max Béguin, instituteur, à Neuchâtel. C'est la mort dans l'âme que le nouvel élu a accepté ce fardeau qu'il prétend au-dessus de ses forces. Il n'en sera rien, car il sera entouré de vaillants collaborateurs.

Dans sa séance du 18 janvier, le Comité central a pris congé de son secrétaire, M. Eugène Bugnon, instituteur à Vilars, qui représentait la section du Val-de-Ruz depuis 1920. C'est avec beaucoup de regrets que nous nous séparons de ce collaborateur et ami, toujours à son poste, calme, sobre en propos, d'avis judicieux et qui a rédigé pendant 16 ans, avec un soin exemplaire, les procès-verbaux de nos séances parfois bien longues. Il quittera l'enseignement au printemps, et en lui souhaitant une paisible retraite dans le village où il a servi l'école neuchâteloise pendant une quarantaine d'années, nous lui exprimons encore une fois notre vive gratitude pour les services qu'il a rendus au Comité de notre association.

Pour remplacer M. Bugnon, la section du Val-de-Ruz a nommé M. Frédéric Burger, instituteur à Dombresson, qui a repris la charge de son prédécesseur, au Comité central. Dans ces conditions, l'histoire de la S. P. N. continuera de s'écrire au Val-de-Ruz. Il y a 36 ans que c'est la tradition, puisque de 1900 à 1920, Emile Amez-Droz, père de notre collègue de Villiers, a été secrétaire de notre association.

Le 22 novembre, le Comité central a reçu le rapport tant attendu de la section du Val-de-Travers qui a repris sa vie coutumière. Nous en remercions chaleureusement son président M. Emile Grisel. Ce rapport sera publié dès que nous serons sortis de l'impasse des traitements. J.-Ed. M.

JOURNÉE D'ÉDUCATION

La IX^e Journée d'éducation aura lieu à l'Aula de l'Université de Neuchâtel, les 28 et 29 février.

On y développera en quatre conférences le thème : **Education et rééducation.**

Vendredi 28 février, à 20 h. 15, conférence publique et gratuite par Mlle *Elisabeth Huguenin*, directrice de la Maison d'observation du service social, à Paris : **Enfants moralement abandonnés.**

Samedi 29 février, à 9 h. précises, ouverture de la Journée par M. le conseiller d'Etat *Dr Antoine Borel*, chef du Département de l'Instruction publique.

9 h. 30, **Les tribunaux d'enfants et leur œuvre éducative**, par Mlle *Elisabeth Huguenin*.

10 h. 30, **Une institution de chez nous : la Maison d'éducation**, par film commenté par M. *Calame*, directeur de la Maison de Malvilliers. M. le Dr *H. Bersot* parlera des consultations médico-pédagogiques.

14 h. 15, **Enfants, tout notre espoir**, quelques réflexions sur l'œuvre des éducateurs par M. *Albert Malche*, professeur à l'Université de Genève.

Chaque conférence sera suivie d'une discussion, selon l'usage.

Prix : fr. 2.— pour la journée (fr. 1.20 pour le corps enseignant) ; fr. 1.20 pour la demi-journée.

Nous recommandons vivement ces conférences aux membres de la Société pédagogique neuchâteloise ; nous les prions instamment aussi d'éviter les nombreuses entrées tardives qui, il y a deux ans, avaient fort gêné les orateurs et l'auditoire. Le Département a prié les commissions scolaires d'accorder le congé nécessaire.

J.-Ed. M.

JURA

NÉCROLOGIE

† **Prof. Dr Louis Crelier**. — Je dois rendre ici un tardif, mais sincère hommage à la mémoire de ce savant professeur de l'Université de Berne que la mort emporta trop tôt le 28 novembre 1935. Ancien élève de l'école normale de Porrentruy, où il montra très jeune des dispositions remarquables pour les sciences mathématiques, il conquiert, après l'obtention de son brevet d'instituteur primaire, à notre *Alma mater* de Berne, tous ses grades universitaires jusqu'au diplôme de docteur ès sciences, dans un minimum de temps. Il enseigna d'abord à l'école secondaire de St-Imier, puis au technicum de Bienne. Ses publications dans des journaux voués aux mathématiques et ses succès dans l'enseignement consacrèrent sa réputation et le firent appeler à la chaire de mathématiques de l'Université de Berne, où il enseigna d'abord comme professeur extraordinaire, puis comme professeur ordinaire. La mort le frappa en pleine activité. Il voulut être enseveli dans son village d'origine, Bure, près de Porrentruy, auquel il était resté profondément attaché et où il passait toutes ses vacances. D'un caractère gai et spirituel, il aimait la simplicité et, tout en jouant dans le monde universitaire et dans les nombreuses commissions dont il faisait partie, le rôle éminent d'un savant professeur, il adorait, pendant ses vacances, se retrouver avec ses braves amis de Bure dans la pinte du village et à jaser dans le patois savoureux de l'Ajoie jusque souvent fort tard dans la nuit. C'est là que le virent un soir, lors de la mobilisation de 1918, deux de ses anciens élèves de l'Université qui étaient soldats dans un bataillon bernois. Grande fut leur surprise de le voir ainsi absorbé dans une discussion animée avec les villageois du lieu parlant un dialecte qui leur était aussi étranger que le chinois. Ce trait est rappelé par l'un d'eux dans le dernier numéro de *l'Ecole bernoise* et qui ajoute : « On l'appelait le roi de Bure et je n'ai jamais entendu prononcer ce titre qu'avec le plus grand respect. Nous devions le revoir les jours suivants et il nous entretenait souvent de courbes et de formules, car rien ne le mettait plus en ébullition joyeuse que ses chères mathématiques ».

A propos de Bure, le Dr Crelier aimait à raconter, lui-même, cette petite anecdote. Alors qu'il était encore étudiant, il s'était rendu à Bure pour y passer ses vacances d'été, et, désireux de faire sensation dans le village par une tenue élégante (péché de jeunesse où il ne retomba plus), il avait pu se procurer sur ses maigres économies un coquet pantalon à carreaux et un beau veston de flanelle blanche. Le premier matin, debout dès l'aube, il alla ainsi vêtu et badine à la main, se promener dans les environs du village. Il aperçut de loin dans un champ de pommes de terre, une paysanne de sa connaissance, qui s'arrêta de travailler pour examiner ce personnage exotique. Quand il fut à portée de la voix : « Hé ! bonjour, Philomène ! lui cria-t-il. — Ah ! ç'au toi, Loyis ! s'exclama-t-elle en son patois, i tindo que t'éto dins in cirque ! » (Ah ! c'est toi, Louis ; je croyais que tu étais dans un cirque).

Le Dr Crelier riait de bon cœur en contant cet incident, qui lui avait prouvé d'emblée le leurre des vanités humaines.

H. S.

TRIBUNE LIBRE

A PROPOS D'UN DEVOIR DE L'ÉCOLE

Genève, le 5 février 1936.

Ayant suivi très attentivement la polémique qui s'est engagée dans la « Tribune libre », je voudrais faire part des quelques réflexions qu'elle me suggère.

Partisans de l'école laïque et partisans d'une école confessionnelle sont en complet désaccord. Cette opposition est irréductible... toute discussion à ce sujet est stérile, à quoi bon la poursuivre. Comme le fait remarquer judicieusement un correspondant, la conscience religieuse est d'ordre personnel.

Par contre, je constate avec satisfaction que tous sont d'accord pour affirmer que l'école a son mot à dire dans l'éducation morale et sociale de l'enfant.

Les uns fondent les principes moraux essentiels sur une morale sociale, d'autres sur une philosophie et, beaucoup, sur la réflexion.

Or, nous constatons, et je crois que personne ne me contredira, que la grande majorité, sinon tous les instituteurs s'accordent à défendre les mêmes principes moraux que les uns appellent principes chrétiens, ou les autres principes humanitaires.

Voilà, me semble-t-il, le terrain de conciliation !

Est-il nécessaire pour agir de concert, que nous renoncions à nos convictions personnelles ? Une telle exigence témoignerait d'une singulière étroitesse d'esprit.

Abandonnons ces discussions qui nous paralysent et entretiennent les plus graves dissensions. Sachons distinguer le domaine scientifique des faits de celui des convictions et efforçons-nous de réaliser ce que chacun considère comme un devoir de l'école : l'éducation morale. Nous ne devons pas oublier qu'à chacun de nos droits correspond un devoir.

Nous revendiquons avec force le droit à la liberté de conscience, de parole, de presse. Nous voulons être libres et former des citoyens libres. Mais je prétends que l'individu n'a droit à cette liberté que s'il la mérite. Il s'impose donc à nous des devoirs en contre-partie de cette liberté et le principal de ces devoirs est l'éducation morale de l'individu, la formation de son caractère.

Partisan de l'école laïque — précisément parce que les convictions sont d'ordre personnel — je n'en pense pas moins que celle-ci, aveuglée par ses revendications de liberté, s'est discréditée en reléguant au second plan le problème de l'éducation morale. Ce n'est d'ailleurs pas entièrement sa faute, car on peut se demander si elle dispose des moyens nécessaires pour remplir cet impérieux devoir.

Je laisse ce problème à votre réflexion et souhaite que le Congrès de juin 1936 y apporte des solutions *pratiques*.

Raymond ULDRY.

INFORMATIONS

UN MOYEN ÉDUCATIF NOUVEAU

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de signaler à l'attention de nos collègues une initiative à laquelle nous pouvons souscrire sans réserve et dont on est en droit d'attendre de réconfortants résultats au point de vue de l'expansion culturelle.

La **Guilde du Livre** qui vient de se fonder à Lausanne, a pour but de lutter contre la médiocrité littéraire, la vulgarité de l'édition... et du goût en général, en offrant à tous ceux qui font partie de cette véritable communauté de la bonne lecture, un bulletin littéraire mensuel illustré, de haute tenue, et en outre tous les trois mois, un volume relié avec goût.

Les ressources de la Guilde du Livre sont uniquement constituées par les modiques cotisations de ses membres qui reçoivent donc, au prix de revient, toute la production, parmi laquelle nous croyons déjà pouvoir distinguer Ramuz, Forel (Mémoires), Traven, Giono, etc.

Renseignements : *Guilde du Livre, avenue de Beaulieu 13, Lausanne.*

CHEZ NOS VOISINS

Saint-Gall. — Le Tribunal fédéral a eu à s'occuper dernièrement d'un cas qui dénote une singulière mentalité chez certaines autorités communales. Il s'agit de la commune de Mühlrütli dans le Toggenbourg. Cette localité ne compte pas moins de 105 élèves avec un seul instituteur : les 48 plus petits suivent l'école l'après-midi, les 57 plus grands le matin. Ce mode de faire, à tout le moins extraordinaire pour nous, dure depuis plusieurs années. La loi cantonale, qui date de 1869, est formelle : dès que le nombre des élèves d'une commune dépasse depuis deux ans 80, une deuxième classe doit être ouverte. Les autorités scolaires communales ont toujours refusé d'obtempérer aux ordres des autorités cantonales, qui entendent faire respecter la loi, si bien qu'en juin 1935, Mühlrütli fut avisé que le subside cantonal ne lui serait plus versé tant que l'état de choses n'aurait pas changé. Recours au Tribunal fédéral, basé sur la situation financière désastreuse de la commune. Les recourants estiment en outre que le texte légal n'est pas clair : s'agit-il du nombre total des élèves de la commune qui ne doit pas dépasser 80, ou, comme ils le prétendent, celui d'une classe ; bien qu'il n'y ait qu'un maître, les deux classes existent, qui n'ont pas 80 élèves chacune, la loi ne saurait être appliquée... Sans s'arrêter à ces arguties, le Tribunal fédéral a écarté le recours, Mühlrütli devra se « payer le luxe » d'avoir deux instituteurs.

(D'après la *Schw. Lehrerzeitung*.)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA RÉFORME PÉDAGOGIQUE DE DEMAIN SA NÉCESSITÉ, SES PRINCIPES

Extraits de la conférence donnée le 21 décembre 1933, au *Groupe d'Etudes internationales* (Section de l'Education nouvelle) (*fin*).¹

.....
Mais l'éducation nouvelle ne peut plus aujourd'hui se passer d'une doctrine. Elle doit maintenant sortir de la phase empirique, car elle est comme accablée par ses propres richesses. La vogue inouïe dont a bénéficié, par exemple, la méthode des tests, prouve qu'elle a besoin d'un principe dominateur, capable de juger exactement la valeur de ses tentatives et jusqu'à celle des tests eux-mêmes. Mais ce principe dont elle a besoin, elle n'a pas à le demander à la psychologie expérimentale ; celle-ci peut seulement le vérifier. C'est pourquoi — si l'on admet, du moins, que la philosophie a encore son mot à dire dans le plus grave des problèmes humains, celui de l'éducation — c'est vers la philosophie qu'elle doit se tourner.

* * *

Cependant, à quelle philosophie s'adresser ? Non pas à cette philosophie formelle qui est, avant tout, jeu d'idées et combinaisons ingénieuses de concepts, et pour qui le monde concret est contingence plus ou moins vaine, mais à cette philosophie dont la tradition remonte à Platon et qui envisage, non sans quelque vertige, de rechercher le fondement rationnel des plus humbles réalités. Le père de l'idéalisme montrait la voie : une vraie philosophie doit pouvoir réserver à la fois les droits de l'expérience, en même temps que ceux de la raison.

De l'expérience d'abord, car à quoi bon un nouveau système à prétentions éducatives, donc morales, s'il est incapable de rejoindre le réel à la source même de la construction morale, s'il reste, en fait, inefficace à l'égard des jeunes consciences auxquelles il est destiné ? L'ingéniosité ni la profondeur n'ont jamais fait défaut aux théoriciens moralistes, mais plutôt le sens du réel. La réaction d'un Guyau ou d'un Rauh constituent des avertissements décisifs pour toute morale à prétentions pratiques. Et, dans le domaine théorique, celles d'un Rignano et d'un Parodi². Des bases expérimentales

¹ Tiré de *l'Education*, janvier 1935. — Voir *l'Educateur*, N° 7.

² *Les bases psychologiques de la vie morale* (Alcan, éd.).

authentiques et concrètes, donc surtout psychologiques, s'imposent.

Quant aux droits de la raison, ils seront saufs, si l'on aime à fournir une philosophie cohérente de l'individualité de l'enfant, si l'on aime à prouver que, malgré les apparences, chaque enfant est une entité logique, harmonieuse, organique, et que sa conduite, comme ses pensées, sont soumises aux grands principes rationnels.

Sans approfondir ici cette conclusion ¹, qu'il nous suffise de marquer la nécessité *pratique* d'une telle philosophie : si l'on admet, en effet, que la spontanéité enfantine est, en principe, l'expression d'un développement normal, l'éducateur se trouvera tout préparé à interpréter dans ce sens les manifestations bizarres ou choquantes qui, sans cela, auraient provoqué chez lui une attitude sévère et injuste, parce qu'incompréhensive. On sait, par exemple, aujourd'hui, après les beaux livres du Dr Robin ², que les « défauts » de l'enfant sont souvent des réactions normales et salutaires de son individualité en lutte à des contraintes maladroites, des déficiences physiologiques, qui exigent des traitements spéciaux.

Tant vaudra la philosophie adoptée, tant vaudra l'attitude de l'éducateur vis-à-vis des réalités enfantines. Or, deux choses sont à considérer : on ne peut se passer, dans le problème de l'éducation, d'adopter une certaine philosophie au moins implicite. Mais si l'on s'en remet, pour cela, à l'inspiration, on risque d'être dupe de sa fantaisie et de ses nerfs. A part les pédagogues-nés, très rares, on ne s'improvise pas, sans dommage, éducateur.

Ce que nous avons voulu par notre thèse, c'est apporter notre pierre à une philosophie réaliste, notamment à une philosophie de l'individualité enfantine ³, qui n'existe pas encore.

Si l'on a manqué jusqu'ici d'une telle philosophie, c'est que l'on croyait devoir opter entre un « individualisme » intempérant, auquel on n'a jamais donné que des bases sentimentales ou politiques, et un « sociologisme » auquel on demandait avant tout de garder la société de toute aventure dangereuse. En dehors de ces deux idéologies qui ont, toutes deux, sacrifié à une idole : la pre-

¹ M. Bouchet l'a développée dans la 2^e partie de *L'Individualisation de l'Enseignement : Les lois de l'Individualité* (Alcan, 1933.).

² *L'enfant sans défauts. — La paresse est-elle un défaut ou une maladie ?* (Flammarion, éd.).

³ L'éminent philosophe polonais, A. Jakubisiak, sans s'occuper spécialement de l'enfant, en a posé les fondements dans les domaines physiques et biologiques, dans son *Essai sur les limites de l'espace et du temps* (Alcan, 1930, Bibl. de phil. contemp.).

mière à une sorte d'individu abstrait, la seconde à la « conscience collective », il y a place pour une doctrine basée sur la notion à la fois concrète et rationnelle d'individualité humaine. Concrète, car on l'étudiera génétiquement et fonctionnellement dans les enfants eux-mêmes, rationnelle afin d'apercevoir son accord avec les principes-bases, celui d'identité et celui de non-contradiction ; car il n'est pas question d'abdiquer notre foi envers la raison humaine, mais de la réserver à la raison concrète, celle qui reste vigilante aux réalités.

C'est ainsi que l'on est en droit d'attendre de l'éducation nouvelle, non seulement une rénovation de la pédagogie, qui est sa tâche essentielle, mais aussi, quoique indirectement, une rénovation de la philosophie elle-même. En effet, les incontestables résultats qu'elle obtient grâce à la pédagogie individualisante, forceront les penseurs à poser désormais et à traiter les problèmes les plus fondamentaux de la psychologie et de la morale, sur le plan concret de l'individualité humaine, ce qu'elle n'a pas encore fait jusqu'ici.

L'individualisation de l'éducation peut nous donner deux choses : une jeunesse vivante, et une philosophie du réel.

Henri BOUCHET,

Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres.

PRATIQUE

LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN

(2^e leçon sur les capitales).¹

Comment espacer les capitales.

Dans les premières leçons sur le dessin des capitales, les élèves composent des mots en laissant naturellement toujours le même espace entre les lettres. En donnant aux capitales quatre carrés de haut et trois de largeur, on peut laisser régulièrement un carré entre deux lettres consécutives. C'est ainsi qu'apparaissent les textes d'imprimerie et l'écriture à la machine : *les intervalles y sont toujours les mêmes.*

Mais, comme le montre la fig. 1, cet espacement régulier n'est pas toujours esthétique. Certaines lettres semblent serrées, d'autres espacées, suivant qu'elles s'inscrivent dans un rectangle ou dans un triangle. Les J-L, V-M, U-L, CB de la fig. 1 semblent trop serrés, tandis que les L-A, A-V, L-C semblent trop écartés. Il faudrait donc chercher à mieux équilibrer les intervalles, comme le montre la fig. 2, en écartant davantage les lettres aux jambages verticaux. Si cette modification n'est pas possible dans les textes d'imprimerie, **on peut et on doit l'appliquer dans les textes dessinés**, d'autant plus que l'écriteau est grand et que les vides entre les lettres sont plus apparents.

Pour le bien faire comprendre aux élèves, le maître commence par dessiner la fig. 1 au tableau noir, avec des espacements (indiqués en pointillé) rigoureusement égaux. Puis il parle de la nécessité d'égaliser les grandes vides avec les

¹ Voir *Educateur* N° 3.

« couloirs » trop étroits pour obtenir un meilleur effet. Enfin il dessine au-dessous la fig. 2 où les lettres ont été déplacées (et même raccourcies comme le L) de manière à équilibrer les espaces indiqués par des hachures.

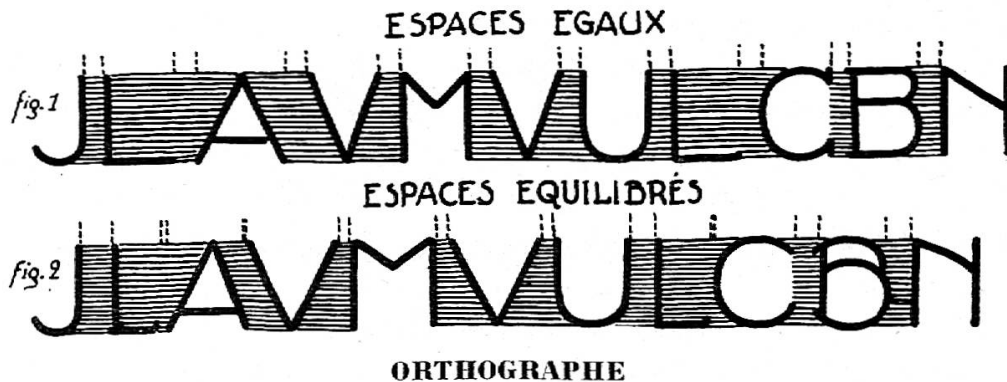
Il va de soi que cette égalisation ne devra pas être poussée trop loin ; il n'est pas nécessaire que les vides entre les lettres aient tous le même nombre de mm ! La mise en place de chaque lettre se fait simplement à *vue d'œil*. Après quelques exercices, elle s'opère instinctivement, sans même y penser.

A partir de la présente leçon, le maître rappellera aux élèves la nécessité de cette égalisation des intervalles chaque fois qu'ils composeront des écriteaux, des titres, etc.

Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler aussi que dans l'écriture des capitales, **il faut toujours commencer par esquisser rapidement les lettres au crayon**. Le procédé le plus simple est de faire dessiner tout d'abord la page entière au crayon ; puis l'élève la présente au maître qui critique la mise en place et le dessin des lettres, corrige si c'est nécessaire ; après quoi l'élève passe le tout à l'encre (si possible à l'encre de Chine).

Ces conseils étant connus, nous ne les répéterons plus à chaque leçon du présent cours.

R. BERGER.



ORTHOGRAPHE

Nous donnons ci-après un certain nombre de *textes destinés à être dictés*. Ils sont tirés de l'ouvrage de M. L. Porinot : **La crise de l'orthographe et l'Ecole primaire**¹, qui fut présenté en son temps dans ce journal. Ces textes lui furent communiqués par M. J. Frickx, secrétaire du Séminaire de psycho-pédagogie de l'Institut Buis-Temples à Bruxelles, et sont considérés comme *tests* pour les enfants de 7 à 12 ans. Il est toujours intéressant de mesurer le développement de ses propres élèves au moyen de telles épreuves. (*Réd.*)

2^e année (7-8 ans) : Maman va au marché. Elle achète des légumes, des pommes de terre, de la viande. Maman se dépêche. Papa va revenir à midi.

3^e année (8-9) : Le moineau est un oiseau vif et tapageur. Il reste chez nous pendant l'hiver. Chaque matin, je jette des miettes de mon pain ; les moineaux viennent les chercher, les picorer.

4^e année (9-10) : Du pain bien frais, des légumes savoureux, des fruits juteux, de la viande tendre sont mes aliments préférés. Je les mange de bon appétit, et je m'en trouve bien.

5^e année (10-11) : Le laboureur sème en automne. A la saison nouvelle, les grains sortiront de terre et deviendront, avec la chaleur du soleil, ces beaux épis dorés que le vent fait onduler comme les vagues de la mer.

¹ Maurice Lamertin, éditeur, Bruxelles.

6^e année (11-12) : Chaque soir, le berger revient avec sa flûte et chante à la famille assemblée les nouveaux chants qu'il a appris dans les hameaux voisins. Le laboureur rentre avec sa charrue, et ses bœufs fatigués marchent d'un pas lent malgré l'aiguillon qui les pousse.

Ci-après, trois textes dictés à des *écoliers de 14 ans*, aux examens d'admission à l'Ecole professionnelle annexée à l'Université du Travail de Charleroi.

La lecture.

La bonne lecture enrichit l'esprit de connaissances nouvelles, élève le sentiment et forme le goût ; elle nous procure des passe-temps aussi agréables qu'utiles. Les lectures frivoles n'ont pour but que la satisfaction d'une vaine curiosité ; elles éloignent d'un travail sérieux, égarent l'imagination et faussent le jugement ; elles nous font négliger nos occupations journalières et nous dégoûtent de la situation modeste qui est la nôtre.

La solidarité.

Voici des ouvriers qui n'ont pas hérité d'un centiare de terre ; ils ne savent ni labourer, ni moissonner, ni pétrir, et pourtant ils se nourrissent de pain. Ils n'ont vendangé de leur vie et ils réparent leurs forces en buvant un verre de vin. Ils n'ont jamais élevé une tête de bétail, et ils mangent de la viande et ils portent des souliers de cuir. Sans filer, tisser ni coudre, ils ont du linge et des habits. Deux forts chevaux qu'ils n'ont pas nourris les mènent à l'atelier, s'ils sont loin, et les ramènent. Ils n'ont jamais songé à se bâtir une maison, et ils sont logés bien ou mal.

Qu'ont-ils fait pour payer leur part de tant de biens et tant de services ?
Ils ont posé des sonnettes.

Ed. ABOUT.

Quelques conseils.

Voulez-vous, mes amis, donner au public une opinion avantageuse de votre éducation ? Que votre maintien soit toujours naturel, votre démarche régulière, votre langage simple et correct, vos manières douces, agréables et obligeantes. Saluez poliment les personnes de votre connaissance et les gens qui, par leurs fonctions ou par leur caractère, ont droit à des marques particulières de respect. Ecoutez avec déférence vos parents et vos supérieurs, sans jamais leur répliquer : suivez les bons conseils qu'ils vous donnent, les bonnes recommandations qu'ils vous font. Dans des entretiens amicaux, ou dans des conversations publiques, soyez toujours réservés et modestes ; montrez-vous prévenants et affables envers les personnes qui vous sont étrangères, comme envers celles avec lesquelles vous êtes unis par les liens d'une étroite amitié.

Enfin, deux dictées à des *écoliers qui concouraient* pour le certificat d'études primaires, sixième année, âge normal, 12 ans.

Respect dû aux moissons.

Mon fils, n'imité pas l'enfant étourdi qui, voyant flotter au vent cette mouvante mer d'or que le coquelicot et le bleuet égayent de leur éclat stérile, va au travers chercher les fleurs.

Que ton petit pied suive la ligne droite du sentier. Respecte notre père nourricier, ce bon blé qui, de sa faible tige, soutient avec peine sa tête pesante, où est le pain de demain.

Chaque épi que tu détruiras ôterait la vie au pauvre, au travailleur qui toute l'année a bâti pour le faire venir. Le blé, qui fait vivre l'homme, mérite son plus tendre respect.

Jules MICHELET.

Les derniers conseils d'un instituteur.

Mes amis, vous allez quitter l'école où depuis six ans au moins, vous êtes venus tous les jours. Je désire, avant que vous me quittiez définitivement vous rappeler quelques conseils que je vous ai donnés.

Aimez le travail : il vous procurera les meilleures joies de votre vie ; aux heures de tristesse, c'est lui qui vous consolera, qui vous apportera l'oubli, qui fera renaître l'espérance en vos cœurs. L'homme oisif ne peut jamais être heureux.

Soyez toujours sincères ; dites la vérité quand même vous en devriez souffrir personnellement.

Montrez-vous bienveillants avec vos compagnons de travail ; aidez-les toutes les fois que vous le pourrez ; ils vous aideront à leur tour et ainsi vous pratiquerez ensemble la solidarité.

RÉCITATION**LA VIEILLE HORLOGE**

L'étroite horloge, au mur blanchi de la cuisine,
Longue et sèche dans sa tunique de bois peint,
Vieille fille attentive au ménage, domine
Le foyer qui pétille et le pot d'eau qui geint.

A la place du cœur, un déclic monotone
Bat un rythme étouffé qui somnole, et j'entends
Comme un soupir qui monte avec l'heure qui sonne.
N'égrène-t-elle pas le chapelet du Temps ?

Et, pendant qu'elle dit son exacte prière,
Le disque plat de cuivre au fil du balancier,
Jaune, semble une lune errante et prisonnière,
Qui bercerait, pensive, un songe familial.

Gabriel TALLET.

(*Au seuil de la Maison*, Editions Radot.)

ODELETTE

Un tout petit choc a suffi
Pour briser l'œuf à coque frêle
Que j'ai trouvé tombé du nid,
Blanc et bleu dans l'herbe nouvelle.

Je m'en allais par le sentier
Qui grimpe au flanc de la colline.
Il était là, sous l'égantier,
Si fin, si clair ! sous les épines.

Je me suis mis sur un genou.
Vous pouvez rire, je m'en moque !
J'ai ramassé comme un bijou
Le petit œuf à frêle coque.

Mais, tandis qu'en vous l'apportant,
Je rêvais sur cet humble germe —
Dire que c'est un chant vivant
Que ce jaune menu renferme ! —

Un coup bien faible l'a rompu.
Qu'en faire ? Je vous le demande !
Mais déjà la chatte gourmande
L'a tout bu !

Noël NOUET.

(*Les Etoiles entre les Feuilles*.)

LES LIVRES

Le dessin libre, par Richard Berger. Un volume in-8° illustré de 474 figures, broché, 6 fr. Librairie Payot.

Le dessin libre est le véritable dessin de l'enfant. C'est par lui que l'âme enfantine se manifeste le plus spontanément et le plus sincèrement. Et cependant, dans la pratique, c'est le genre de dessin que le maître enseigne le moins, soit parce qu'il n'en soupçonne pas l'importance éducative, soit parce que les résultats lui paraissent trop décevants au point de vue artistique. — Enseigner le dessin libre, en effet, n'est pas une tâche aisée ; il faut une méthode précise qui guide le maître pas à pas.

Comme secrétaire général de la Fédération internationale pour l'enseignement du dessin et des arts appliqués, M. Berger est particulièrement bien placé pour étudier les expériences faites à l'étranger, les méthodes modernes et en retenir le meilleur.

Riche de près de 500 figures, schémas, dessins d'enfants, ce nouvel ouvrage que M. Berger vient de publier sous le titre « Le dessin libre » constitue le manuel le plus complet qui ait paru sur ce sujet. Le professeur Machard, de Paris, président de l'Association française des professeurs de dessin, déclare : « C'est la première fois que je trouve réunies tant d'idées justes, claires et profitables sur l'enseignement du dessin. »

Ce traité ne contient que de la matière inédite ; l'auteur y expose tout d'abord les lois du développement artistique de l'enfant, lois découvertes récemment et simultanément dans plusieurs pays. S'appuyant sur les principes modernes de la psychologie et de la pédagogie, et même sur les travaux du dernier Congrès international de dessin (Bruxelles, 1935) il développe une méthode facile à appliquer par tous les maîtres, même par ceux qui se déclarent « Mauvais dessinateurs ». Puis il montre comment on doit enseigner à dessiner les différentes espèces d'arbres, à composer d'imagination des paysages et des scènes avec personnages.

La Forge de l'Esprit. Cent un sonnets, par Ad. Ferrière.

Tous ceux qui ont lu et aimé *Dieu dans l'homme*, du même auteur, — petit volume publié en 1926 sous le pseudonyme : Dr Frédéric Emmanuel, — attendent depuis longtemps la collection de sonnets qui devait suivre. Car chaque saison voit fleurir, bon an mal an, une gerbe de sonnets. Oh ! certes, rien de moderne, rien de cubiste, rien de surréaliste, surtout. D'honnêtes sonnets à la mode d'autrefois. Mais il s'y reflète un optimisme sain, une mâle énergie, un courage qui ne fléchira devant rien. Musique ! Musique des mots et des pensées chez celui qui jamais plus n'entendra sons, harmonies, ni voix aimées. Raison de plus, semble-t-il dire : tout est son, tout est vibration, tout est harmonie ou peut le devenir, car tout est de Dieu. *Deo soli gloria !*

Sonnets.

Tiens, prends-les tous ; ils sont à toi. Prends mes sonnets !
Prends-les tous ! A tes pieds, je les dépose en gerbe,
Humble bouquet de fleurs des champs cueilli dans l'herbe
Qui borde les chemins ombreux que tu connais...

Prends mon bouquet comme il est fait. Certes, ce n'est
Qu'un peu de foin. Car chaque fleur, hier superbe,
Demain ne sera plus qu'une ombre, un souffle, un verbe
Eteint, dans le Présent qui sans cesse renaît !

Dans le Présent, l'émotion éclate et gronde.
Elle nous apparaît vaste comme le monde :
Jamais nous n'en pourrions épuiser la grandeur.

Un sonnet, qu'est-ce là pour enfermer la Vie ?
... L'heure qui passe ainsi d'une autre heure est suivie
Et l'on ne connaît plus ce qui fit sa splendeur.

Ad. FERRIÈRE.

La Forge de l'Esprit, cent un sonnets par Ad. Ferrière, bois gravés originaux par C. Jeannet, est mis en souscription au prix de 3 francs suisses. Comme il faut au minimum deux cents souscriptions pour que le volume puisse paraître, prière à nos amis d'indiquer d'autres adresses ou de souscrire à plusieurs volumes. Une fois réuni le nombre voulu de souscriptions, M. César Jeannet gravera les bois et le livre paraîtra, si possible, avant Pâques 1936.

Prière de s'adresser à M. Max Kramer, Grand'Rue 54, Montreux (Suisse). Les livres seront envoyés contre remboursement.

Au temps des chevaliers. Contes du moyen âge, par M. Butts. — 2 vol. Ma jolie bibliothèque, formant chacun un tout, Fr. 4.—. Librairie Payot, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Vevey, Montreux, Berne, Bâle.

La plupart des héros du moyen âge sont presque ignorés aujourd'hui. Les volumes que voici ont pour objet de remémorer les prouesses et les aventures de quelques-uns d'entre eux : de Bégon de Belin, dont la chasse au sanglier lui coûta la vie ; de Daurel, le fidèle jongleur prêt à tous les sacrifices pour son seigneur ; du fils de la veuve Dame, le simple et noble Perceval le Gallois ; de Saint-Efflam avec son dragon, et de Saint-Brandan aux légendaires voyages... Ces ouvrages font revivre cette époque tumultueuse et variée, à la fois barbare et vouée à de nobles idéaux, poétique en même temps que dramatique.

Dans le second volume, le jeune lecteur verra défiler seigneurs et nobles dames, serfs et bourgeois, sergents et clercs. Il y rencontrera les six fils du comte Aymeri de Narbonne, l'enfant Aïol monté sur son vieux cheval ; le fidèle chien d'Aubry de Montdidier ; le vilain rusé qui fut médecin malgré lui ; les trois aveugles de Compiègne bernés par un joyeux farceur ; le touchant jongleur de Notre-Dame. C'est tout le moyen âge qui revit dans ces pages avec son mouvement endiablé, sa férocité, mais aussi sa générosité, son courage, son ardeur et sa foi naïve. On y assiste à des combats, à des sièges, à des tournois ; on suit les barons dans leurs voyages, à la guerre, on pénètre derrière eux dans leurs châteaux ; on accompagne les pèlerins aux sanctuaires, les bourgeois dans les villes. Comment ne se laisserait-on pas charmer par d'aussi pittoresques légendes ? Les contes ont été transcrits — en abrégé — d'après les meilleures éditions des originaux, et le vieux français, souple et gracieux, devenu presque incompréhensible pour le lecteur de nos jours, a été modernisé.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

LE GLOBE TERRESTRE

DE

WAGNER ET DEBES

Complètement mis à jour par H. FISCHER

ÉCHELLE DE 1:42 000 000^{me}

au prix de Fr. 30.—

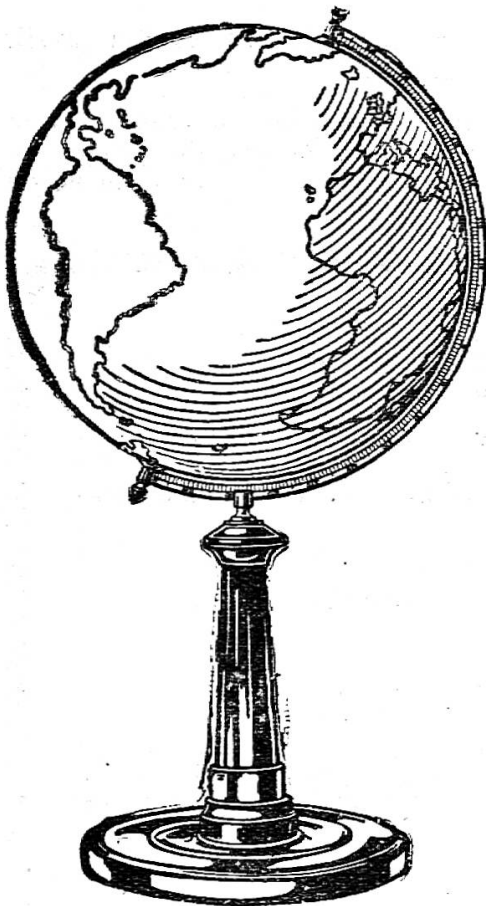
Ce globe mesure 96 cm. de circonférence et 34 cm. de diamètre. Il porte de nombreuses indications topographiques, montagnes et fleuves, ainsi que les grandes subdivisions politiques des pays et les principales lignes de chemins de fer. Parmi les objets qui peuvent servir à l'enseignement de la géographie,

le GLOBE TERRESTRE a une importance toute particulière. N'est-il pas un des moyens les plus suggestifs pour réaliser aux yeux des enfants de simples expériences d'une grande portée?

Cette sphère, montée sur un pied, fait comprendre à l'élève, mieux que des mots, la forme de notre terre, sa situation par rapport au soleil et aux planètes, sa rotation autour de son axe (phénomène du jour et de la nuit), sa révolution autour du soleil (saisons), etc. Cela ne représente-t-il pas précisément les faits élémentaires de la science géographique qu'il est indispensable de fixer dans l'esprit des élèves? Combien est plus vivant, plus actif un enseignement où l'expérience faite par le maître, répétée par les élèves, ajoute un élément concret et même tactile au souvenir visuel.

L'examen de la forme du globe terrestre, de la répartition des terres et des mers, des zones climatiques, des méridiens et des parallèles et de leur utilité comme points de repère à la surface de la terre, de la situation de

l'Europe par rapport au monde, de celle de la Suisse par rapport à l'Europe, l'origine du système métrique, etc., voilà quelques-unes des questions qui gagnent infiniment à être abordées quand on dispose de cet admirable instrument de travail qu'est un GLOBE TERRESTRE.



FAMILLE D'INSTITUTEUR
PRENDRAIT JEUNES FILLES OU JEUNES GENS
EN PENSION

pour apprendre l'allemand et suivre l'école secondaire. Ecrire offres sous
chiffre A. 25566 L. à Publicitas, Lausanne.

Ecoles Normales du Canton de Vaud
Examens d'admission en 1936

Ils sont fixés les 12, 13 et 14 mars, et du 30 mars au 1er avril.
Inscriptions auprès du Directeur, jusqu'au 29 février.

Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir
la Feuille des Avis Officiels des 24 janvier et 7 février, ou le Bulletin Officiel du
Département de l'Instruction publique de février-mars, que reçoit tout membre du
corps enseignant primaire.

Ecole Supérieure
de Commerce et d'Administration
du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1936-1937 :

LUNDI 20 AVRIL 1936

Examens d'admission :

LUNDI 20 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : 14 ans

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE PRISES AVANT LE
30 MARS 1936

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur » :

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction :

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin » :

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections :

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Étranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

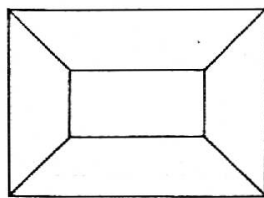
SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL · BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

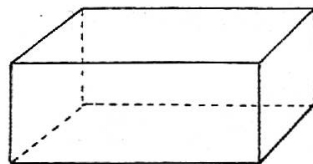
Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

COLLECTION DE SOLIDES GÉOMÉTRIQUES

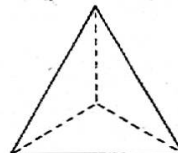
11 numéros fabriqués en noyer : le tout emballé dans une boîte en sapin, avec serrure Fr. 54.—



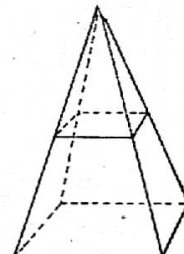
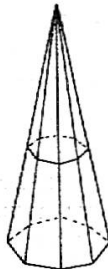
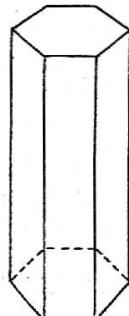
N° 1



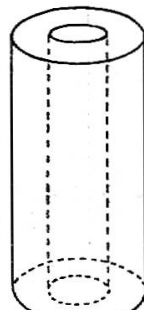
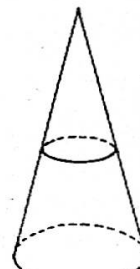
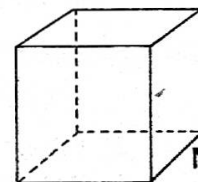
N° 2



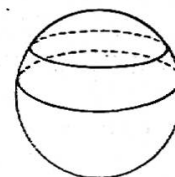
N° 3

N° 4
(en 2 pièces)N° 5
(en 3 pièces)N° 6
(en 2 pièces)

N° 7

N° 8
(en 2 pièces)N° 10
(en 2 pièces)

N° 9

N° 11
(en 3 pièces)

- N° 1. Tas de gravier à base rectangulaire, tronc de pyramide.
 N° 2. Parallélipipède-rectangle.
 N° 3. Tétraèdre.
 N° 4. Pyramide à base carrée, en 2 pièces.
 N° 5. Prisme à base rectangulaire, décomposé en 3 pyramides.
 N° 6. Pyramide à base octogonale, avec une coupe parallèle à la base, en 2 pièces.
 N° 7. Prisme à base hexagonale.
 N° 8. Cylindre plein qui s'emboîte dans un cylindre creux (drain), 2 pièces.
 N° 9. Cube.
 N° 10. Cône avec une coupe parallèle à la base, en 2 pièces.
 N° 11. Sphère coupée en deux, 1 hémisphère et une calotte, 3 pièces.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Rapport présidentiel.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Convocation.* — *Fonds scolaires.* — *Compte rendu financier.* — TRIBUNE LIBRE : *A propos d'un devoir de l'école.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : SAMPEYRE : *Jargon scolaire.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *Sollicitation pour un peu de sollicitude.* — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : P. HENCHOZ : *A propos d'écriture et de dessin.* — PRATIQUE : R. BERGER : *3^e leçon sur les capitales.* — RÉCITATION. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

AVIS

La Vaudoise, dans son assemblée générale du 26 janvier, a décidé de publier, à ses frais, le rapport annuel de son président ; de là la grosseur inaccoutumée de ce numéro. Nous nous excusons auprès des autres sections de la S. P. R. si le Bulletin d'aujourd'hui est par trop « vaudois ».

RÉD.

VAUD

RAPPORT DE GESTION

du Comité central pour l'exercice 1935

présenté à l'Assemblée générale du 26 janvier 1936.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues,

J'avais toujours pensé que, mon tour venu, je vous présenterais un bref rapport... Mais j'avais compté sans les événements... Et l'année en a été prodigue, ainsi qu'en témoignent, pour les trente longues séances de Comité, les 80 pages de procès-verbal rédigées par notre secrétaire Borloz ; pièces à conviction qu'il faut compléter par un nombre respectable de lettres et d'articles.

Aussi veuillez vous armer de patience et écouter avec résignation les renseignements que nous devons vous donner sur la gestion de votre Comité.

En tête du défilé, nous placerons la

réduction des traitements,

qui en constituera le principal « centre d'intérêt ».

La question s'est posée le 23 mars ; l'assemblée ordinaire des délégués des traitements fixes, précisant l'attitude que devrait prendre le Comité central de la Fédération au cours des démarches futures, vota la résolution suivante : *s'opposer à toute nouvelle baisse.*

A ce moment-là, aucun nuage noir n'apparaissait encore à l'horizon. Mais, le 28 mai, le Comité central de la Fédération, dont votre président fit partie dès le début de l'année, jugea qu'il serait opportun de prendre les devants, afin de n'être pas pris au dépourvu. Il fut donc décidé que nous présenterions